



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 78399

Texte de la question

M. Jean Launay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la politique en faveur des personnes handicapées. Le Gouvernement, parallèlement à la réforme de la loi du 30 juin 1975, s'était engagé dans un programme de création de places jusqu'en 2007. L'UNAPEI avait accueilli favorablement cette relance dans la création de places d'établissements et de services pour personnes handicapées dont les effets tardent, toutefois, à se faire sentir. Ainsi, le rythme de création de places constaté dans ces établissements paraît nettement inférieur au programme de création de places annoncé par le Gouvernement. Force est donc de constater que plus de 40 000 personnes sont toujours en attente d'une place dans un établissement ou un service géré ou non par l'UNAPEI. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ces chiffres ne sont que parcellaires puisque l'UNAPEI a vocation à n'accueillir, et donc à ne recenser, que des personnes handicapées mentales. Ce sont les raisons pour lesquelles il lui demande instamment de prendre toutes les dispositions nécessaires, au-delà du programme annoncé, afin que toutes les personnes en attente d'une place en établissement spécialisé puissent bénéficier d'un accompagnement adapté à leur projet de vie conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78399

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10758